



# Résiliation d'assurance et remboursement partiel

Par **Galinda**, le **24/05/2011** à **14:43**

Bonjour,

Je fus récemment dans l'obligation de résilier mon contrat assurance auto après seulement deux mois assuré. Une semaine après avoir réglé le montant de la cotisation annuelle, la compagnie d'assurance voulait doubler le tarif de ma cotisation annuelle car le service clientèle m'avait vendu le mauvais produit (!!?)

Après de longues conversations afin d'essayer de régler le problème, l'assurance me dit que le plus simple serait de résilier mon contrat et que le remboursement sera pro-rata du nombre de jours assurés.

J'envoie donc ma lettre de résiliation en recommandée et accuser de réception. Le contrat est résilié après une période totale d'assurance de trois mois et dix jours mais le remboursement effectué n'est pas pour les huit mois et quelques restants mais seulement pour six mois.

Il s'avère que les frais des dix jours d'assurance furent facturés pratiquement (à 30€ pres) au même tarif que les premiers trois mois. Je trouve ça abérant.

De plus le service clientèle m'a averti que je peux toujours envoyer une lettre de réclamation mais que cela ne servirait à rien du tout.

Avez vous déjà rencontré ce problème? Sont ils dans leurs droits ou devrais je chercher recours?

Merci.